Avis d'appel public à la concurrence

Type de procédure : Marché à procédure adaptée - Articles 27, 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Date et heure limite de remise des candidatures et des offres : 03/03/2017 – 17h00

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR

Mairie de GANNAT
26 Place Hennequin
BP 61
03800 GANNAT
Tél : 04 70 90 00 50
Mme Le Maire

Adresse du profil acheteur : www.klekoon.com

2. OBJET DU MARCHE

Signalisation verticale

La présente consultation concerne la fourniture de signalisation verticale pour la Ville de Gannat.

Le marché est conclu sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avec un seul opérateur économique et dans les conditions suivantes :

Montant minimum annuel : 2 000,00 euros HT
Montant maximum annuel : 10 000,00 euros HT

La consultation ne comporte aucune option.

Les variantes sont autorisées.

Le marché est conclu pour une période initiale de douze mois à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois pour une période de douze mois.

3. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Le marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Le recouvrement des sommes dont le titulaire serait reconnu débiteur au titre du marché sera effectué selon la procédure de l'ordre de reversement.

Modalité de financement : fond propre

Modalité de paiement : Le règlement du marché sera effectué conformément aux dispositions du décret 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Les acomptes seront versés au fur et à mesure de l'exécution du marché dans le respect des règles de la comptabilité publique et de l'article 114 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Une avance pourra être versée au titulaire du marché dans les conditions prévues à l'article 110 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le moyen de paiement retenu est le mandat administratif.

Les candidats ne sont autorisés à présenter qu'une seule candidature et offre pour chaque lot, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement, sous peine de rejet de leur candidature.

Aucune forme de groupement d'opérateur économique n'est exigée après l'attribution du marché public.

4. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT :

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

- **Lettre de candidature** (formulaire DC1 ou équivalent)

- Déclaration du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) en indiquant en complément :

- Déclaration concernant le **chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;

- Déclaration indiquant les **effectifs** moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

- Déclaration indiquant **l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;

- **Liste des principales livraisons effectuées** au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ;

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

5. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition de chaque candidat en téléchargement depuis la plateforme de dématérialisation de la Ville de Gannat : http://www.klekoon.com.

6. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES

Sur la base des justifications remises, la liste des candidats déclarés recevables sera établie en tenant compte de la pertinence des références ainsi que des garanties professionnelles et financières présentées.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction énoncés ci-dessous avec leur pondération.
- critère prix 50%
- critère valeur technique 50%

7. CONDITIONS DE REMISE

Les candidatures et offres seront remises sous double enveloppe :

- l'enveloppe intérieure concernant les pièces de la candidature et de l'offre portant le nom du candidat et la mention :
«Signalisation verticale - DOSSIER DE CANDIDATURE ET OFFRE ».

- l'enveloppe extérieure portant impérativement la mention :
«Signalisation verticale - **NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER** »

Les plis seront impérativement remis avant la date limite indiquée dans le présent avis par tout moyen permettant de donner une date certaine à leur réception, soit :

- par la voie postale sous pli recommandé, avec avis de réception ou par service de portage du courrier à l'adresse suivante :

Mairie de GANNAT
26, Place Hennequin
BP 61
03800 GANNAT

- remis contre récépissé à l'adresse ci-dessus, aux heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00).
L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les échantillons seront remis à la même adresse avec le nom du candidat porté dessus.

Les envois seront faits sous la seule responsabilité de l'expéditeur jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

Les candidats pourront s'ils le souhaitent faire parvenir leur réponse au format électronique sur le site www.klekoon.com (mot clé : gannat).

Une assistance en ligne y est accessible.

8. RENSEIGNEMENTS

Renseignement administratif
Mme Barbois
04 70 90 00 50
aurelie.barbois@ville-gannat.fr

Renseignement technique
Mme Bouteille
06.73.86.04.91
mathilde.bouteille@ville-gannat.fr

9. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Clermont-Ferrand
6 cours Sablon
CS 90129
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
tél. : 04 73 14 61 00
fax : 04 73 14 61 22
greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr
http://clermont-ferrand.tribunal-administratif.fr

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :
* Référé précontractuel : Avant la conclusion du marché (articles L551-1 à -12 et R551-1 à -6 du Code de justice administrative) ;
* Référé contractuel : Action à exercer dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution ou 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L551-13 à -23 et R551-7 à -10 du Code de justice administrative) ;
* Recours de plein contentieux : Dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

Date d'envoi de la publication : 15/02/2017